

## **LE 15 MARS 1989; ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNUDI 44: SERGE MAHÉ PREND DATE...**

Chers camarades,

Un malencontreux ennui de santé m'empêche de participer à l'assemblée générale. Je vous remercie de m'accorder cette possibilité de m'exprimer.

Je fais partie de ceux qui estiment que la place du SNUDI était à la manifestation du 4 mars, à laquelle nous avons pu faire entendre notre position de «*retrait du plan Jospin*».

J'ai lu l'édito du *Secrétariat national* du 23 février qui met un signe égal entre la grève du SNI et la manifestation du 4 mars. Puis j'ai lu celui du *Bureau national* soutenant les grèves départementales en date du 2 mars.

Je n'ai pas été trop étonné. Pour moi les choses sont devenues claires quand, dans un compte rendu de *l'École syndicaliste* du 8 décembre, au retour d'une délégation conduite au ministère par J. Grosset, on note au sujet des projets et équipes du plan Jospin: «*Cela n'a rien de choquant, formulé ainsi*».

En réalité, le mot d'ordre «*Abandon du plan Jospin!*» a surpris le SNUDI. Il en laisse la responsabilité à la Confédération.

Les questions de formes ne doivent pas abuser les camarades. On ne voit pas au nom de quel principe le bureau de l'UD aurait refusé, à des syndiqués et à un syndicat qui le lui demandaient, de diffuser dans les établissements un mot d'ordre de la FNEC-FO. Les instituteurs ne sont pas la propriété privée du SNUDI. Ils appartiennent également à une fédération et à l'U.D. Ils ont droit à l'information qui conditionne le libre choix. En créant la double structure, grâce aux *Bourses du travail*, F. Pelloutier avait raison de penser que cela pourrait éviter parfois aux syndiqués de se trouver enfermés dans le verticalisme d'un syndicat national.

Quant aux rapports avec le Bureau de la FNEC: la FNEC ignore le SNUDI, qui ignore la FNEC. Le problème ne date pas d'hier. Bernard Bolzer l'avait évoqué avec véhémence à l'Assemblée générale de juin. J'avais alors proposé une Commission confédérale de conciliation. L'idée ne fut pas retenue, semble-t-il. Du moins les syndiqués, pris à témoins un jour, méritaient-ils d'être informés de la suite de cette affaire.

Alors, à l'approche du Congrès confédéral, nos mandats devant être transmis au vote par l'intermédiaire de la FNEC (où nous ne sommes plus représentés), un texte a été soumis au Conseil syndical dans le but de ressouder le courant d'origine constitutif du SNUDI; celui qui s'était cristallisé autour de «*l'Appel aux laïques*», auquel participa avec quelque courage le camarade Marc Blondel. Le texte était critiquable et amendable. La partie condamnant la politique scolaire du P.S. fut d'ailleurs incriminée. Mais il est inacceptable que les responsables départementaux et nationaux aient levé la séance sans mettre le texte aux voix, arguant du fait que le Secrétaire de l'U.D. s'occupait de la question. Un tel mépris des syndiqués oblige à lui seul à voter contre le rapport moral, le sujet et les acteurs étant de responsabilité nationale.

Aujourd'hui on voudrait nous faire approuver une demande d'intervention confédérale sur fond de condamnation du 4 mars. Nous ne marchons pas. Même si, fidèles à nous-mêmes, nous demandons toujours que soit acceptée l'annulation de démission de Claude Menet, pour qu'on en finisse avec cette histoire.

Je crains que la dérive du SNUDI, nous coupant de l'U.D., nous coupant de la FNEC, nous enferme dans un isolement pire que l'autonomie. A moins que..., le même phénomène se produisant dans d'autres

syndicats, peu à peu se constitue une sorte de *Confédération-bis*, regroupant les mécontents du congrès favorables au syndicalisme d'accompagnement et aux rapprochements qu'il permet.

Pour éviter une telle évolution, il faut changer la majorité du *Bureau national*. Il faut que ce que j'appelle le courant constitutif du SNUDI reprenne les rênes. Cela ne peut se faire par le biais de cuisines ou de promesses: il faut voter contre le rapport moral. Alors, du Congrès sortira cette nouvelle majorité dont l'orientation s'inscrira dans le cadre du syndicalisme de contestation qui fut à l'origine du SNUDI et qui triompha au Congrès confédéral.

Je considère pour ma part que l'auteur de «*L'école à l'heure de la décentralisation*» a sa place marquée dans cette future majorité. Mais c'est Bernard Bolzer qui choisira.

Merci d'avoir écouté. Salut à tous!

**Serge MAHÉ.**

-----